

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/12  Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <b><i>DELIBERATION n°DC2015/07</i></b>	

Nombre de membres :

En exercice : 125

Présents : 94

Votants : 104 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 104 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le onze février deux mille quinze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 03/02/2015

M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

***Ayant pouvoir de vote***: Mesdames BAUDART, BECHARD, BEGNY, BRUSA, COURAULT, FABRITIUS, FOURCART, JACQUET, LEFORT, LENFANT, LESUEUR, MASLACH, MELIN, MERCIER, PASSERA, PIEROT, RAULIN, SEMBENI A., THOMAS, VERNEL, et Messieurs ADAM, ADIN, ALBAUD, BARDIAUX, BARRE, BESANCON, BESTEL D., BOIZET, BOUILLON J., BOUILLON, D., BOUILLON M., BROUILLON, BROYER, BRUAUX, CANIVENQ, CARPENTIER, COLSON, CORNEILLE, COURVOISIER-CLEMENT, DANNEAUX, DEBOURCES, DEMISSY, DEOM, DION, DUGARD, ETIENNE, FERON, FLEURY, GIRONDELOT, GODART, GOMES, GOMEZ, GROSSELIN, HAULIN B., HAULIN E., HUREAU, JUILLET, LAHOTTE, LANTENOIS, LAURENT-CHAUVET, LELARGE, LESOILLE, LONGHAIS, LOUIS, MACHINET, MALVAUX, MANCEAUX, MAS, MASSON, MATHIAS, MEENS, MEIS, MIELCAREK, MULLER, NIZET, NIZET J., OUDIN, PAYEN, PIC, PIERSON, POTRON, QUEVAL, RACOUR, RATAUX, RENARD, RICHELET, SCHWEMMER, SIGNORET, SINGLIT, SOUDANT, THIERION, THOREL, VAIRY, VIELLARD.

***Représentés***: Madame COSSON donne pouvoir de vote à Madame JACQUET, Madame HERBAY donne pouvoir de vote à Monsieur CORNEILLE, Madame NOIRANT donne pouvoir de vote à Madame THOMAS, Madame PAYEN donne pouvoir de vote à Monsieur CARPENTIER, Madame ROGER donne pouvoir de vote à Monsieur FERON, Monsieur CANNAUX donne pouvoir de vote à Monsieur LAHOTTE, Monsieur CARRE donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON, Monsieur HULOT donne pouvoir de vote à Monsieur BOIZET, Monsieur LAMY donne pouvoir de vote à Monsieur COURVOISIER-CLEMENT, Monsieur RAUSSIN donne pouvoir de vote à Monsieur MAS.

***OBJET : Autorisation de dépôt de dossier de demande de subvention au titre de la DETR pour la revitalisation du centre bourg***

Vu les articles 50 et 107 de la loi de finances pour 2015,

Vu les articles L. 2334-32 à L. 2334-39 et R. 2334-19 à R. 2334-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la circulaire NOR : INTB12400718C du 17 décembre 2012,

Vu la note d'information NOR : INTB1404468N du 19 février 2014,

Vu la note NOR : INTK11500252J du 16 janvier 2015 relative aux opérations prioritaires pour la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2015.

Vu la note du Préfet des Ardennes,

Considérant que le dossier de revitalisation du centre bourg, déposé conjointement par la 2C2A et la Ville de Vouziers, n'a pas été retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt déposé en septembre 2014 ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le**

**19 FEV. 2015**

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2015/07 du 11/02/2015

Considérant la volonté de mise en œuvre des actions définies dans ce programme de revitalisation du centre bourg, à savoir la ville de Vouziers ;

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté AUTORISE le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de tout partenaire financier potentiel, notamment l'Etat, pour le programme de revitalisation du centre bourg, conformément au plan de financement figurant ci-après :

	Coût de l'opération	Taux de subvention	Montants sollicités	Année de réalisation
Soutien à l'ingénierie	47 000	50 %	23 500	2015
Etude de requalification du centre bourg	50 000	50 %	25 000	2015
Dispositifs de soutien à l'investissement pour les locaux commerciaux	132 000	50 %	66 000	2015
Opérations pilotes « Pépinières commerciales »	300 000	50 %	150 000	2016
<b>TOTAL</b>	<b>622 000</b>		<b>311 000</b>	

- CHARGE le Président de solliciter des subventions auprès de tout partenaire financier potentiel
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

19 FEV. 2015